



RECTORAT
Division des Personnels Enseignants

**A TRANSMETTRE IMPÉRATIVEMENT PAR COURRIER
avant le 21 août 2016 à l'adresse ci-dessous**

**Rectorat de l'Académie d'Aix - Marseille
DIPE - Stagiaire en (*indiquer la discipline*)
Place Lucien Paye
13621 AIX-EN-PROVENCE**

En l'absence de transmission de ces pièces, la prise en charge financière permettant le versement du traitement de septembre ne pourra être réalisée.

**DOCUMENTS A TRANSMETTRE
POUR VOTRE PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

- ⇒ Photocopie de la carte d'identité et du livret de famille ou pacs
- ⇒ Déclaration sur l'honneur complétée
- ⇒ Un relevé d'identité bancaire ou postal **original** avec mention du nom et du prénom de l'intéressé(e) (ou si compte joint : prénoms des 2) (au format BIC-IBAN)
- ⇒ Photocopie de la carte vitale
- ⇒ Certificat de cessation de paiement délivré par votre organisme payeur (coordonnées à préciser) pour les personnes ayant déjà exercé dans la Fonction Publique

**DOCUMENTS A TRANSMETTRE
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF**

- ⇒ Un justificatif de domicile
- ⇒ Photocopies des diplômes ou justificatif d'inscription en Master 2 MEEF
- ⇒ Photocopie du jugement ou ordonnance de non conciliation en cas de divorce
- ⇒ Certificat médical délivré par un médecin agréé, attestant que vous n'êtes atteint(e) d'aucune affection chronique ou contagieuse et que vous êtes physiquement apte à l'emploi
- ⇒ Photocopie de l'état signalétique des services militaires délivré par le bureau de recrutement du Chef lieu de la région militaire du lieu de naissance ou attestation de position militaire (pour les personnes n'ayant pas effectué leur service militaire)

A compter de la session 2014 du concours rénové, les certifications de compétences en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES2), certifications informatiques et internet de niveau 2 "enseignant" (C2i2e) sont intégrées à la formation. Pour les lauréats des sessions 2012, 2013 et 2014 non titulaires de ces certifications, ils sont tenus de suivre une action de formation dans les 3 ans à compter de leur titularisation.

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné(e)

NOM : Prénom : Né(e) le :

Nom patronymique : Situation de famille Depuis le :

Grade et discipline :

Adresse complète : N° Nature : Nom :

Lieu-dit/hameau (éventuellement mention complémentaire) :

Code postal : Commune : Téléphone :

Adresse mail : Téléphone portable :

N° de sécurité sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Clé

--	--

Etablissement d'affectation :

déclare sur l'honneur

- (1) n'avoir jamais exercé d'activité rémunérée dans la fonction publique (FPE/FPH/FPT), y compris en qualité d'auxiliaire, de contractuel, de maître d'un établissement privé sous contrat, d'assistant d'éducation ou employé dans le cadre d'un contrat emploi solidarité (CES) ou d'un contrat emploi consolidé (CEC) ou d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ou d'un contrat d'avenir (CAV) ou celui des emplois jeunes ou rémunéré par un groupement d'intérêt public (GIP).
- (1) exercer actuellement une activité rémunérée dans la fonction publique (préciser modalités, lieu, périodes)
- (1) avoir exercé
(joindre impérativement la copie du dernier bulletin de paie et le certificat de cessation de paiement si celui-ci est en possession de l'intéressé(e))

Certifie

- (1) ne pas percevoir actuellement
 - d'allocation de recherche
 - d'allocation retour à l'emploi (chômage) ou allocation formation-reclassement
 - d'allocation parentale d'éducation (personnellement ou au titre de la famille)
 - d'allocation IUFM
 - de pension de retraite
- (1) ne pas être en congé parental, en congé de formation ou de mobilité, en disponibilité (y compris d'une autre administration ou d'une autre académie)
- (1) que je n'ai pas effectué d'interventions ou de vacances, et que je n'en effectue pas actuellement dans le cadre d'une autre action ou d'une autre administration
- (1) que j'ai effectué (nombre) heures de vacances (2) au titre de pour la période du au

demande

- à être domicilié(e) fiscalement à l'étranger (3)

Fait à le
Faire précéder de la mention "lu et approuvé" Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont votre service gestionnaire et/ou les services de la DRFIP. Conformément à la loi "informatique et libertés" (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978) vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au recteur de l'académie d'Aix-Marseille ou au directeur académique des services de l'éducation nationale du département dans lequel vous êtes affecté(e). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- (1) cocher les cases correspondantes à votre situation et biffer éventuellement les mentions ne se rapportant pas à votre situation
- (2) à ne remplir que par les personnels effectuant des vacances
- (3) l'adresse de l'intéressé(e) à l'étranger doit être communiquée au verso du présent imprimé
- (4) l'adresse de l'intéressé(e) à l'étranger doit être communiquée au verso du présent imprimé

Documents à fournir pour une prise en charge : justificatif de références bancaires au format BIC/IBAN au nom et prénom de l'agent + justificatif d'identité (ou copie du passeport en cours de validité ou, à défaut, de la carte d'identité recto verso pour un ressortissant européen ou le titre de séjour en cours de validité pour un étranger non ressortissant européen) + justificatif d'affiliation à un régime de Sécurité Sociale (avec le numéro d'immatriculation lisible) - attestation de PACS.